

Présentation du club

L'aventure PPC a démarré en 2010 et compte à ce jour plus de 200 joueurs.

Notre objectif premier est de permettre à chacun de jouer au poker dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit donc non seulement de vous faire progresser mais aussi de passer une bonne soirée dans la joie et la bonne humeur.

Nous organisons des tournois hebdomadaires à Quimper une à deux fois par semaine ainsi qu'un tournoi online par semaine. □ Notre club se déplace aussi à l'extérieur afin d'organiser des tournois dans le Finistère ou participer aux tournois importants de Bretagne.

Pour en savoir plus, contactez nous sur le site. C'est gratuit et cela vous permettra d'être informé des évènements à venir ainsi que toutes les informations nécessaires à tout nouveau joueur souhaitant rejoindre nos rangs, progresser et/ou tout simplement apprendre à nous connaître.



Robert, l'un des plus anciens des joueurs du club et Anna la présidente

Adhérer au club

Tous nos tournois de poker sont entièrement gratuits, aucune somme d'argent ne sera mise sur la table. Pour l'adhésion au club, les premières fois sont gratuites pour vous permettre de découvrir le club et son ambiance conviviale dans Quimper. ☐

Pour adhérer officiellement au club, une cotisation de 20 € pour l'année sera nécessaire, adhésion année civile. A partir

du mois de Juin jusqu'au mois de Novembre, la cotisation passe à 25€ à partir de l'année en cours jusqu'à la fin de l'année suivante.

Pour des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter

À bientôt autour de la table...



Philippe notre trésorier bigouden et responsable des évènements cash game à Pont l'Abbé

Notre palmarès

Ce palmarès est dédié aux joueurs de notre club qui de par leurs performances et leur présence sur les grands tournois extérieurs (organisés par les associations/entreprises compétentes et en règle dans le domaine) méritent qu'on mette en avant certains de leurs résultats. Joueurs à jour de cotisation uniquement.

=== PERIODE 2016-2018 ===

▪ FINALES MASTER

2018 : *NESSTEA 2ème*

▪ MAIN EVENT BPC 2018

LINKIN 12ème

▪ BH ANNIVERSARY 2018

JR 11ème (Bulle TF)

▪ MASTER POKER TOUR puis CLUB (finales Las Vegas)

2018 : *NESSTEA 9ème*

2017 : *MIKEHUMMER VAINQUEUR*

2016 : *MYLIEN29 4ème*

▪ TOURNOI TELETHON DE MORLAIX 2017

JR 7ème

▪ CHAMPIONNAT GRAND-UEST CASINO DE DINARD

2016 : *GUISANG 9ème (Day 3)*

=== PERIODE 2011-2015 ===

Cliquez sur la croix ci dessus pour afficher nos performances au delà de Quimper

Règlement Intérieur

Nous sommes là pour nous amuser mais aussi pour jouer au poker. Un règlement est donc nécessaire afin que la soirée se passe bien.

Tout adhérent au club, se doit de prendre acte de celui-ci. En cas de problème, n'hésitez pas à faire appel au bureau.

Nous sommes là pour prendre les décisions qui s'imposent mais avant tout pour régler les conflits.



Kévin le vice-président et Stéphane, l'un de nos animateurs de soirée

Préambule:

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association POKER PAYS de CORNOUAILLE, sise à Quimper et dont l'objet est de promouvoir le poker et mettre en avant les valeurs de compétition et de convivialité de ce jeu, de reconnaître le poker comme un jeu de semi-hasard, la vente occasionnelle de tous produits pour aider à sa réalisation et de prévenir les dérives financières et les troubles liés au jeu. Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Titre I – Membres

Article 1 – Composition

L'association Poker Pays de Cornouaille est composée :

De son conseil d'administration ;

[*] De ses membres adhérents ;

[*] De ses membres d'honneur.

Article 2 – Cotisation

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.

Les membres adhérents doivent s'acquitter de la cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'Administration dans le respect de la procédure de stabilité financière de l'Association.

Le versement de la cotisation annuelle doit être établi par chèque à l'ordre de « POKER PAYS de CORNOUAILLE » ou en espèces.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Article 3 – Admission de membres nouveaux

L'Association POKER PAYS de CORNOUAILLE a vocation à accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront respecter la procédure d'admission suivante : être majeur, remplir le formulaire d'inscription disponible lors d'événements organisés par l'association et de s'acquitter du montant de la cotisation. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser une inscription selon les modalités prévues dans l'article 5 des statuts de l'association.

Un mineur de plus de 15 ans accompagné d'un parent adhérent au club et titulaire de l'autorité parentale est exceptionnellement autorisé à jouer sous la responsabilité de

son parent.

Il ne fera pas parti du club, ne sera pas soumis à cotisation.

Article 4 – Exclusion

Conformément à la procédure définie par l'article 5 des statuts de l'association POKER PAYS de CORNOUAILLE, seuls les cas de faute grave peuvent déclencher une procédure d'exclusion. Peut être considéré comme faute grave :

La non-participation à l'association pendant un délai de 5 ans ;

[*] Le refus du paiement de la cotisation annuelle ;

[*] Le fait d'avoir une attitude irrespectueuse envers les membres de l'association (ou des personnes participantes à un événement organisé par l'association) ;

[*] Toute tentative de tricherie par n'importe quel procédé que ce soit (collusion, manipulation des cartes, importation de jetons extérieurs à ceux du tournoi) ;

[*] Tout délit puni habituellement par la loi (vol, violence, mise d'argent, paris, escroquerie etc...).

Celle-ci doit être prononcée par le Bureau après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée comme cela est prévu dans l'article 5 des statuts.

Article 5 – Démission Décès Disparition

Conformément à l'article 5 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser, sous lettre simple, sa décision au Conseil d'Administration.

Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire.

En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

Article 6 – Droit d'image

Chaque joueur cède son droit d'image pour les photos et vidéos qui seront effectuées lors des tournois de l'association.

Titre II – Fonctionnement de l'association

Article 7 – Le Conseil d'Administration / Bureau

Conformément à l'article 9 des statuts de l'association, le Conseil/Bureau est composé :

du Président ;

[*] du Vice- Président ;

[*] du Trésorier

[*] du Trésorier adjoint

[*] du Chargé Relations Publiques

[*] du Secrétaire[*]du Secrétaire Adjoint.

Il a pour but de gérer l'organisation interne de l'association, l'inscription des membres, la pérennité financière de l'association, la relation avec les partenaires, de créer et gérer les événements de l'association.

Modalités de fonctionnement : le Conseil d'Administration est élu pour 1 an.

Article 8 – Assemblée générale ordinaire

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association, l'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an sur convocation du Conseil d'Administration.

Tous les membres sont autorisés à participer. Ils sont convoqués suivant la procédure suivante : 15 jours avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par courrier ou par courriel par le Président. L'ordre du jour de l'assemblée est indiqué sur les convocations et un formulaire de pouvoir permettant de donner pouvoir à un autre membre présent lors de l'assemblée doit être prévu. Seuls les pouvoirs dûment remplis et signés précisant le nom et l'adresse du membre remplacé lors de l'assemblée seront pris

en compte, les pouvoirs arrivés en blanc (non remplis) ou adressés au nom d'un membre non présent ne peuvent être pris en compte lors du vote et sont considérés comme nuls.

Le président préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan des comptes à l'approbation de l'assemblée. Ne devons être traitées, lors de l'assemblée, que les questions soumises à l'ordre du prévu sur la convocation.

Un vote pour avoir l'approbation des membres sur les thèmes exposés sera réalisé.

Article 9 – Assemblée générale extraordinaire

Conformément à l'article 16 des statuts de l'association, une assemblée générale extraordinaire peut se réunir en cas de nécessité ou bien à la demande de la moitié des membres inscrits.

Tous les membres de l'association sont convoqués suivant la même procédure que celle d'une assemblée générale ordinaire.

Le vote sera également effectué suite aux thèmes exposés.

□

Titre III – Dispositions diverses

Article 10- Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration / Bureau conformément à l'article 18 des statuts de l'association.

Il peut être modifié sur proposition du Conseil d'Administration pour être approuvé par les membres lors d'une assemblée générale.

Le nouveau règlement intérieur est adressé à tous les membres de l'association par lettre recommandée ou remise en main propre contre émargement (ou par affichage) sous un délai de 10 jours suivant la date de la modification.

Le 27 mai 2012, à Quimper.

Nous contacter

Car il est important aussi bien de nous connaître que de nous contacter en cas de besoin, voici la liste des membres du bureau et le moyen de nous contacter.

Nous sommes présent lors des tournois du club et dans Quimper

Bureau 2018-2019 :

Président : LE MEUR Hoël alias **Mikehummer**

Vice-président : GURSOY Olivier alias **Olaf**

Présidente d'honneur : LE LANN Anna alias **Aannaa**

Secrétaire : TOUTET Antoine alias **String Bet**

Secrétaire adjoint : PERON Guillaume alias **Guisang**

Trésorier : KRAUSCH Philippe alias **29Bigoud29**

Trésorière adjointe : RIGHETTY Aline alias **Mylien29**

Représentant joueurs : DURAND Franck alias **Francky85**

contact@poker-cornouaille.fr

Pour les nouveaux joueurs, n'hésitez pas à

- nous envoyer un message personnel
- nous dire depuis combien de temps vous jouez
- de quelle ville ou région vous venez

NOM Prénom:

Mail ou téléphone:

Votre message:

Bonjour, je
m'appelle... Je me permet
de vous contacter suite
à... En effet, j'aurais
aimé savoir si ... En vous
remerciant

Envoyer

Effacer



Willy29 un des jeunes joueurs de notre club représentant le club à un tournoi de poker